

REVENDEICATIONS

AU PEUPLE FRIBOURGEOIS ET SES REPRÉSENTANTS



GREVE DU CLIMAT FRIBOURG
KLIMASTREIK FREIBURG

La Grève du Climat s'est toujours battue pour des conditions de vie décentes aussi bien pour les générations présentes qu'à venir. Pour ce faire, elle s'est attelée à demander la déclaration de l'urgence climatique, la neutralité carbone d'ici 2030 sur le territoire suisse et que tout cela se fasse en respectant un principe de Justice Climatique.

Le 31 mars 2020

1. Le désinvestissement des énergies fossiles par les institutions financières fribourgeoises

Les institutions financières fribourgeoises, les banques telles que la BCF mais également les caisses de pension, investissent massivement dans les énergies fossiles. Ces placements sont non seulement criminels d'un point de vue écologique et humain, mais également économiquement risqués. En effet, la crise pétrolière dans laquelle nous entrons actuellement et qui a été annoncée depuis longtemps par les milieux écologistes met toujours plus en danger les retraites et l'argent des Fribourgeois.es. Il faut donc désinvestir immédiatement au profit de nouvelles industries et de nouveaux projets oeuvrant dans une optique durable et responsable.

2. Des bâtiments qui allient emplois locaux et durabilité

La calcination du calcaire pour produire du béton émet de grandes quantités de CO₂ et ce, même si elle se fait à l'aide d'énergie renouvelable. Avec le tissu économique de notre canton, richement pourvu en entreprises et en travailleur.euse.s spécialisé.e.s dans les différents domaines liés à la filière bois, l'utilisation de béton comme principal matériau de construction est une aberration aussi bien écologique qu'économique.

a. Le développement des réseaux de chaleur fonctionnant au bois fribourgeois et l'aide à l'installation de pompes à chaleur

Notre canton possède une filière bois forte. De plus, les moyens de chauffage basés sur des énergies fossiles sont rendus économiquement hasardeux par la crise pétrolière que nous traversons. Il faut donc que les communes développent des réseaux de chaleur dans les zones où la densité de peuplement le permet. Le canton devra aider les communes à remplir cette tâche. Pour les personnes habitant dans des zones faiblement peuplées, le canton devra garantir un chauffage faiblement carboné et accorder des aides aux propriétaires n'ayant pas les ressources suffisantes pour effectuer les travaux requis.

b. Des assemblées citoyennes pour examiner les projets et statuer sur les permis de construire

La ville de Bulle est un exemple criant d'une spéculation immobilière déconnectée du monde de la construction et des besoins réels de la population ; des nouveaux appartements de standing supérieur sont sans cesse construits alors que le parc immobilier existant ne trouve déjà plus preneur, tout cela malgré une pénurie de logements abordables. Afin de limiter ce genre de dérives économiquement risquées et écologiquement insensées, il faut que la population d'une commune puisse elle-même statuer sur les permis de construire.

Cette tâche pourrait être confiée à l'assemblée communale dans les communes en disposant et, le cas échéant, des assemblées citoyennes - groupes de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort parmi la population - spécifiquement dédiées à l'examen des permis de construire - s'en chargeraient.

3. D'éteindre les éclairages commerciaux ainsi que ceux des bureaux en dehors des heures d'ouvertures et d'équiper l'éclairage public de capteurs de mouvement

L'éclairage de nos zones résidentielles est souvent superflu et représente une consommation d'énergie inutile. La pollution lumineuse a un effet très néfaste sur les populations d'insectes et d'autres espèces animales. L'éclairage public, l'éclairage commercial et l'éclairage des bureaux doivent être interdits lorsqu'ils ne sont pas indispensables. L'installation de capteurs de mouvement pour l'éclairage public permettrait de les allumer uniquement en cas de besoin.

4. La mise en place de prix de vente minimaux sur des denrées alimentaires indépendamment de leur origine

Aujourd'hui, les paysan.ne.s suisses subissent la concurrence déloyale des producteur.trice.s agricoles étranger.e.s. Cette concurrence place les paysan.ne.s suisses dans une situation de détresse économique qui rend inenvisageable toute sortie du modèle productiviste pourtant nocif pour l'environnement et la santé. La fixation du coût plancher des denrées alimentaires permettrait de supprimer la concurrence sur les prix sans enfreindre le droit international, les mesures s'appliquant indistinctement aux produits fribourgeois et internationaux. Cette mesure doit être accompagnée de normes contraignantes imposant une transition progressive vers le modèle agroécologique, plus sain et respectueux de l'environnement.

5. L'interdiction de la publicité à caractère marchand dans l'espace public

Une personne habitant en Suisse est exposée quotidiennement à de nombreux messages publicitaires, en moyenne entre 1000 à 2000. Ce martelage bafoue non seulement chaque jour notre droit de non-réception, mais crée également de faux besoins et pousse à une consommation excessive et terriblement polluante. Elle occupe ainsi injustement l'espace urbain alors qu'elle pourrait s'effacer au profit d'initiatives artistiques et/ou citoyennes.

6. L'interdiction de l'utilisation de tout plastique jetable

La Suisse est un mauvais élève en ce qui concerne sa consommation de plastique : chaque année, un.e citoyen.ne suisse produit environ 100 kg de déchets plastiques, soit plus de trois fois la moyenne européenne. Seule environ la moitié du plastique collecté dans les points de recyclage peut être recyclée, ce qui contribue à un taux de recyclage réel de près de 25 %. L'interdiction de cette pratique serait un premier pas vers une utilisation durable des ressources.

7. Une politique d'aménagement du territoire qui prenne en compte les impératifs écologiques et sociaux

En permettant aux communes de fixer le taux d'imposition des entreprises, nous avons provoqué une concentration de celles-ci en ville, là où se trouvent à la fois les taux les plus bas et les meilleures infrastructures. En parallèle, l'absence de régulation sur les loyers pousse la classe moyenne à emménager à la campagne; en résulte une séparation géographique entre le lieu de travail et le lieu d'habitation. De plus, les personnes contraintes d'emménager en périphérie se retrouvent dans des zones peu desservies par les transports publics. Le problème de l'automobilisme relève donc d'une mauvaise gestion du territoire. C'est pourquoi nous avons besoin d'une nouvelle politique territoriale visant à ramener de l'activité économique dans les villages et des loyers abordables en ville.

8. D'induire une mobilité douce et écologique dans tout le canton

a. L'interdiction des véhicules motorisés privés en ville sauf pour les personnes à mobilité réduite

b. L'augmentation et gratuité de l'offre en transports publics dans les agglomérations et milieux ruraux

c. Le réaménagement de l'espace urbain utilisé jusqu'ici par la voiture pour la mobilité douce

En Suisse, 30% des émissions de gaz à effet de serre sont dues au secteur routier. Afin de diminuer ce nombre, il nous faut privilégier d'autres moyens de transport, tels que la mobilité douce ou les transports en commun et diminuer notre utilisation de véhicules motorisés privés. Mais l'effort ne doit pas être qu'individuel; c'est à l'État d'augmenter l'offre et la qualité des alternatives. Il s'agit également d'une opportunité: la ville pourra se réaménager de manière plus attrayante avec par exemple moins de pollution sonore, plus de pistes cyclables et plus d'espaces verts.

9. L'attribution de 500 millions de francs suisses pour lutter contre les dégradations climatiques et environnementales

Une partie de la fortune cantonale, qui se monte à plus d'un milliard, doit être affectée à la transition écologique. Cette dotation initiale serait utilisée afin d'assainir le parc immobilier, de favoriser la production d'énergie renouvelable et locale, de promouvoir une agriculture et une mobilité durables et de financer des projets qui s'inscrivent dans la lutte contre les dégradations climatiques et environnementales. Le canton de Fribourg dispose, dans ces secteurs, d'entreprises innovantes et dynamiques. Celles-ci bénéficieront des projets réalisés grâce aux subventions cantonales et aux investissements d'acteurs privés, et contribueront ainsi à la transition de l'économie cantonale vers plus de durabilité.

10. La création d'un revenu de transition écologique pour toute personne exerçant ou se reconvertissant dans une activité écologique ou sociale

La crise climatique force déjà de nombreuses personnes à une réorientation professionnelle. Que ce soit en raison des impossibilités techniques qu'elle va engendrer ou d'une volonté de transition, il nous faudra changer. C'est pourquoi nous devons instaurer un revenu de transition écologique, c'est-à-dire un revenu versé à toute personne exerçant une activité ayant un impact écologique ou social positif, ou se reconvertissant dans une autre activité professionnelle respectueuse de l'environnement. La liste de ces activités serait établie par les autorités compétentes. Cela permettrait d'un côté d'effectuer une transition socialement juste et de l'autre d'encourager les initiatives qui nous font du bien.

*Pour un Fribourg meilleur, plus juste et résilient,
Amicalement,
La Grève du Climat Fribourg*